

**39e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**THAILANDE**

(Genève, le 10 novembre 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la Thaïlande et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation félicite la Thaïlande pour l’adoption d’un plan d’action national sur les entreprises et les droits de l’homme en 2019.

Afin de se mettre en conformité avec les obligations auxquelles la Thaïlande a souscrit, ma délégation souhaite formuler les six recommandations suivantes:

1. Garantir la liberté d’opinion et d’expression en modifiant les articles 112 (lèse-majesté), 116 (sédition), 326 (diffamation) et 328 (atteinte à l’honneur) du Code pénal ainsi que la loi sur la criminalité informatique ;
2. Modifier le Code civil et commercial afin de reconnaître le mariage homosexuel ;
3. Revoir la loi sur l’égalité des sexes pour éliminer toute limitation sur la protection contre la discrimination basée sur le genre ;
4. Veiller à ce que la révision du projet de loi sur le fonctionnement des ONG soit en ligne avec les engagements internationaux ;
5. Ratifier et appliquer la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole s’y rapportant ;
6. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à Thaïlande.